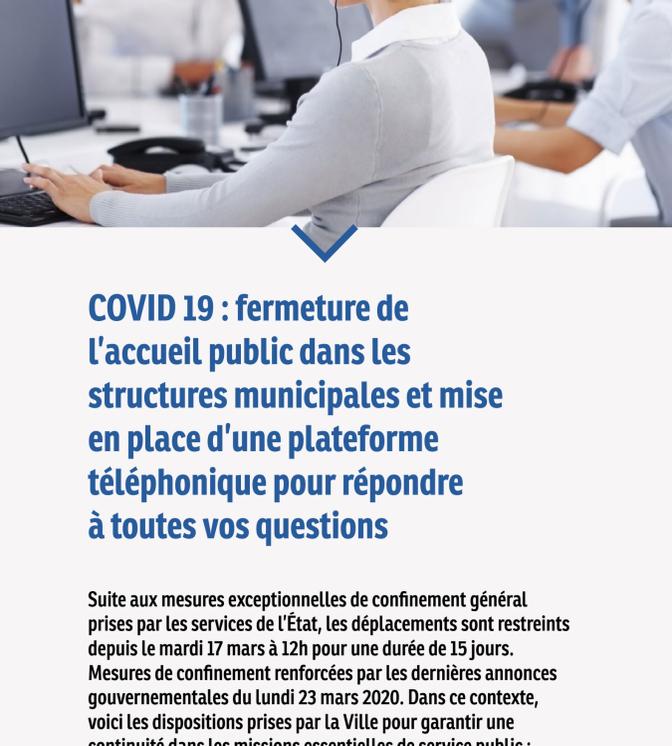




SUCY info

Services publics



COVID 19 : fermeture de l'accueil public dans les structures municipales et mise en place d'une plateforme téléphonique pour répondre à toutes vos questions

Suite aux mesures exceptionnelles de confinement général prises par les services de l'État, les déplacements sont restreints depuis le mardi 17 mars à 12h pour une durée de 15 jours. Mesures de confinement renforcées par les dernières annonces gouvernementales du lundi 23 mars 2020. Dans ce contexte, voici les dispositions prises par la Ville pour garantir une continuité dans les missions essentielles de service public :

- Mise en œuvre d'une plateforme téléphonique au numéro standard de la mairie : 01 49 82 24 50 avec une équipe dédiée pour répondre à toutes vos questions du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Maintien d'un service minimum pour les urgences en matière de social (bons alimentaires, Épicerie solidaire), urbanisme, état-civil, Police Municipale, service des assurances...
- Dispositions particulières pour le service état-civil : maintien d'un accueil le matin pour les naissances, décès, cimetières. Pacs et carte nationale d'identité en cas d'urgence. Pour les mariages, le déplacement des seuls mariés et témoins de leurs domiciles respectifs à la mairie est possible. Pour les enterrements, seuls les proches du défunt sont autorisés à y assister. Le cimetière ne sera ouvert que le temps strictement nécessaire
- Le public n'est plus accueilli dans les services municipaux sauf exception
- Fermeture de La Poste et de son annexe. Suivant les recommandations de la Direction Nationale de La Poste, la distribution et le relevage du courrier n'auront pas lieu mercredi 25 mars ni samedi 28 mars
- Fermeture du Parc des Sports
- Mobilisation des services techniques et de la Police Municipale
- Mise en place d'un service minimum d'accueil périscolaire pour les enfants des personnels soignants n'ayant pas de mode de garde :

crèches, accueil dans les écoles, centres de loisirs du mercredi, ainsi que pause méridienne et repas assurés par la Ville

Extension du dispositif de portage de repas et de soins à domicile par Le SIAD.

Si vous souhaitez en bénéficier, contactez La Maison des Seniors au 01 49 82 08 50 Vous trouverez un récapitulatif ci-dessous :



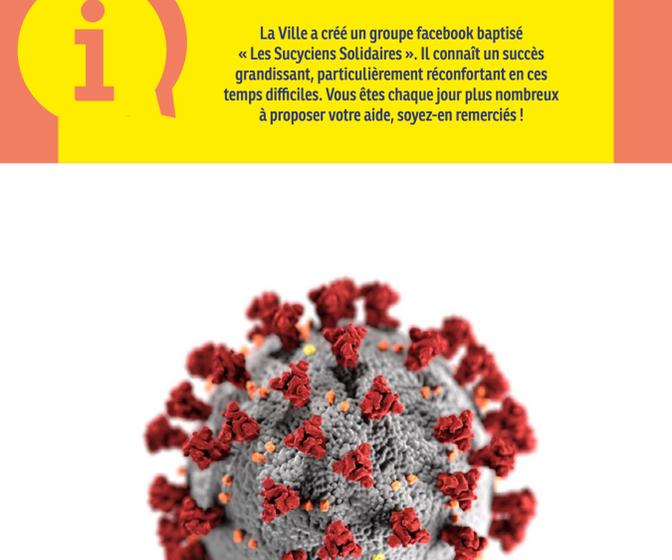
Public jeune :

- Fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et centres de loisirs jusqu'à nouvel ordre
- Les crèches assurent l'accueil des enfants de moins de 3 ans des personnels de santé selon les directives préfectorales
- Le RAM (relais assistant(e)s maternel(le)s) et le LAEP (Lieu accueil Enfants Parents) sont fermés.
- Les écoles, Les Accueils Périscolaires et les centres de loisirs sont fermés : l'Éducation Nationale assure l'accueil des enfants scolarisés des personnels de santé de la commune à l'école de la Cité Verte. L'accueil périscolaire du matin et du soir, tout comme l'encadrement méridien sont assurés par la Ville. L'accueil du mercredi est assuré par le personnel municipal au centres de loisirs du Parc. La cuisine centrale fournit les repas.
- Le service scolaire ainsi que La Maison de l'Enfance et de la Jeunesse sont fermés.



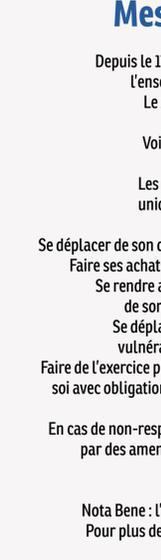
Tout Public :

- Culture, fêtes et manifestations : Tous les événements sont annulés. La plupart des associations ont déjà fait savoir qu'elles suspendaient toutes leurs activités. La Maison des Associations, l'Orangerie, le Centre Culturel, le Conservatoire, le service des Fêtes et Manifestations ainsi que l'Espace Jean-Marie Poirier sont fermés au public.
- Sports : Les activités sportives sont interrompues, les gymnases sont fermés. Le Parc des Sport et le service des sports sont également fermés.
- La Maison de l'Emploi et de l'Entreprise, la Maison du Rond d'Or n'accueillent plus de public depuis lundi 16 mars. La Maison du Rond d'Or est joignable par mail : maison-rondor@ville-sucy.fr.
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fermé au public (sauf situation d'urgence) mais une permanence est assurée. Vous pouvez contacter le service par mail : ccas@ville-sucy.fr.



Public Senior :

- Fermeture de la Maison des Seniors. Le service du Minibus est maintenu pour assurer les déplacements indispensables des Seniors. Un service de dépannage pour les courses est organisé à Monoprix. Pour tout renseignement : 01 49 82 08 50
- Le SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile) continue d'assurer ses missions de vigilance auprès de ses bénéficiaires ainsi que le portage de repas à domicile. Ces dispositions seront bien entendu étendues aux personnes les plus fragilisées et isolées. En cas de besoin, contactez La Maison des Seniors au 01 49 82 08 50.



La Ville a créé un groupe facebook baptisé « Les Sucyens Solidaires ». Il connaît un succès grandissant, particulièrement réconfortant en ces temps difficiles. Vous êtes chaque jour plus nombreux à proposer votre aide, soyez-en remerciés !

Mesures de confinement

Depuis le 17 mars à 12h, un dispositif de confinement a été mis en place sur l'ensemble du territoire. Il est reconduit de 15 jours en 15 jours. Le 23 mars, le Premier Ministre a précisé les contraintes de déplacements existantes depuis le 17 mars.

Voici les dispositions qu'il convient d'observer dorénavant :

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé mais uniquement dans le cas de sorties urgentes ou répondant à la convocation d'un médecin ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique, avec une limitation à 1h par jour, seul(e), à moins d'1 km de chez soi avec obligation de mentionner le lieu et l'horaire de départ dans l'attestation de request.

En cas de non-respect de ces mesures, le non-respect de ces mesures seront sanctionnées par des amendes de 135 €, majorées à 200 € en cas de récidive dans les 15 jours.

Nota Bene : L'attestation reproduite au recto peut-être recopiée sur papier libre. Pour plus de facilité, ne recopiez que le motif pour lequel vous vous déplacez.

EN CAS DE NON-RESPECT DE CES MESURES, ELLES SERONT, COMME PRÉCÉDEMMENT, SANCTIONNÉES PAR DES AMENDES DE 135 € POUR UN PREMIER CONTRÔLE ET JUSQU'À 1 500 € EN CAS DE RÉCIDIVE.

COVID-19 : limitation des déplacements pendant les 15 prochains jours à compter du 16 mars

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements.

Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h, pour quinze jours minimum. Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

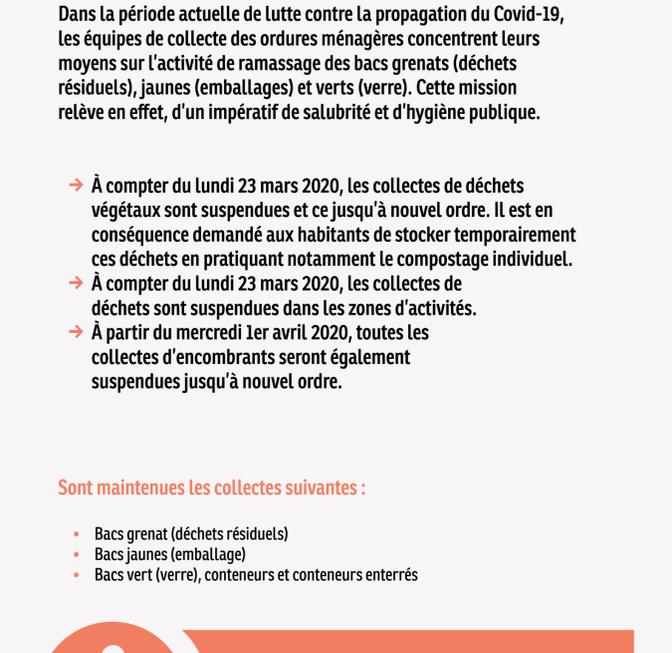
- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.



COVID-19 : La poste en activité restreinte

Bureaux de poste uniquement ouverts pour les opérations financières :
Bonneuil sur Marne : 11 rue D'Estiennes d'Orves - de 9h à 13h
Saint Maur des fosses : 46 avenue Foch - de 9h à 12h et de 14 à 17h
Saints sur marne : Place Saint Christophe - de 9h à 12h et de 14 à 17h
Vitry principal : 11 avenue du Général Leclerc - de 9h à 13h
Créteil mont Mesly : 23 allée du commerce - de 9h à 12h et de 14 à 17h

Bureaux de poste uniquement ouverts pour les instances de colis :
Arcueil : 75 rue Marius Sidobre : de 9h à 13h
Ivry petit Ivry : 71 b avenue Maurice Thorez : de 9h à 13h
Joinville Polangis : 48 avenue du général Gallieni : de 9h à 13h à compter du 01/04
Champigny Cœuilly : Rond-point du château : de 9h à 13 h



COVID-19 : Collecte des ordures ménagères maintenue par le GPSEA

Dans la période actuelle de lutte contre la propagation du Covid-19, les équipes de collecte des ordures ménagères concentrent leurs moyens sur l'activité de ramassage des bacs grenats (déchets résiduels), jaunes (emballages) et verts (verre). Cette mission relève en effet, d'un impératif de salubrité et d'hygiène publique.

- À compter du lundi 23 mars 2020, les collectes de déchets végétaux sont suspendues et ce jusqu'à nouvel ordre. Il est en conséquence demandé aux habitants de stocker temporairement ces déchets en pratiquant notamment le compostage individuel.
- À compter du lundi 23 mars 2020, les collectes de déchets sont suspendues dans les zones d'activités.
- À partir du mercredi 1er avril 2020, toutes les collectes d'encombrants seront également suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Sont maintenues les collectes suivantes :

- Bacs grenat (déchets résiduels)
- Bacs jaunes (emballage)
- Bacs vert (verre), conteneurs et conteneurs enterrés



Plus d'infos :
<https://sudestavenir.fr/coronavirus-point-quotidien/>
Pour toute question, le Service Relations Usagers du Territoire est joignable au 01 41 94 30 00.



Information sur la continuité de l'activité du service du logement

Durant la période de confinement, le service du logement est fermé jusqu'à nouvel ordre mais reste joignable :
Par mail : ccas@ville-sucy.fr
Par téléphone : 01 49 82 24 50 (vos messages seront transmis au service Logement)

Information sur les radiations pour non-renouvellement
Pour permettre aux demandeurs de renouveler leur demande de logement social, le Système National d'Enregistrement (SNE) accorde un délai supplémentaire de 4 mois, à la date anniversaire de création de votre demande, ou du dernier renouvellement.

Dépôt en ligne de votre demande

- Rendez-vous sur www.demande-logement-social.gouv.fr Une fois votre formulaire complété votre demande est enregistrée.
- Vous pouvez également obtenir votre formulaire à l'adresse suivante : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14069.do (pièce d'identité obligatoire)